

## Procès-verbal de Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 12 avril 2023

Date de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Le mercredi 12 avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Mus, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Claire Lise BECHARD, Brigitte BONIFACE, Linda DHAUSSY, Armelle GROSJEAN, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Andrée MARTIN, Christian MARTIN, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL et Magali RABANIT.

Absents excusés :

Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné procuration à Madame Armelle GROSJEAN,  
Monsieur Fabien MIGLIORINI qui a donné procuration à Madame Brigitte BONIFACE.

Était absent :

Monsieur Frédéric AUSSEL.

**Le quorum est atteint avec 11 membres présents.**

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes. Madame Magali RABANIT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022 a été adressé à tous les membres du CCAS. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte de gestion 2022
- 2- Approbation du compte administratif 2022
- 3- Affectation du résultat 2022
- 4- Révision de la participation à la navette
- 5- Vote du budget prévisionnel 2023
- 6- Questions diverses :
  - a. Repas champêtre ou animation de printemps
  - b. Sortie en automne
  - c. Colis et repas de fin d'année
  - d. Boîtes à urgences

### **APPROBATION DU COMTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Armelle GROSJEAN, Vice-présidente, qui présente le compte de gestion 2022 qui se résume ainsi :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal				
Investissement				
Fonctionnement	9 632,04		-5 975,04	3 657,00
<b>TOTAL I</b>	<b>9 632,04</b>		<b>-5 975,04</b>	<b>3 657,00</b>
II - Budgets des services à caractère administratif				
<b>TOTAL II</b>				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
<b>TOTAL III</b>				
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>9 632,04</b>		<b>-5 975,04</b>	<b>3 657,00</b>

Celui-ci est en parfaite adéquation avec le compte administratif 2022, avec un résultat de clôture d'exercice de 3 657.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres présents du CCAS, approuvent le compte de gestion 2022.

VOTE :

Pour = 13

Abstention = 0

Contre = 0

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.**

Madame Armelle GROSJEAN présente le compte administratif 2022 qui se résume ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>	
	<b>Dépenses ou déficits en €</b>	<b>Recettes ou excédents en €</b>
Résultats reportés de 2021		9 632.04
Opérations de l'exercice	14 414.04	8 439.00
<b>Total Dépenses / Recettes</b>	<b>14 414.04</b>	<b>18 071.04</b>
<b>Résultat 2022</b>		<b>3 657.00</b>

Entendu l'exposé de Madame Armelle GROSJEAN et après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents passent au vote.

Le Compte administratif 2022 du CCAS est adopté par :

VOTE :

Pour = 12

Abstention = 0

Contre = 0

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Monsieur le Maire rentre dans la salle. Il laisse la parole à Madame Armelle GROSJEAN.

Elle rappelle que le compte administratif 2022 a un résultat d'exercice s'élevant à 3 657.00 € qu'il convient d'affecter pour le budget 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS approuve le résultat 2022 du compte administratif et décide d'affecter la totalité, soit 3 657.00 € à l'article 002 « résultat reporté » du budget 2023

VOTE :

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

## **REVISION DE LA PARTICIPATION A LA NAVETTE**

Madame Armelle GROSJEAN explique que la navette mise en place depuis 2019, selon une convention renouvelable annuellement passée avec ESPACE SOCIAL, a été proposée avec une participation de 1 € par personne et par trajet (le prestataire précédent demandait 3 €).

L'augmentation du coût du carburant a fait passer, le reste à charge de la Commune, de 22€80 à 25 € (tarif horaire facturé), à raison de 2 passages par mois, pour une durée de 3 h chacun.

Cela va représenter une dépense de 1 800 € à l'année, pour une participation pas toujours régulière de 3 à 5 personnes, soit environ 90 €.

Madame Armelle GROSJEAN rappelle que les CCAS de Mus et de Codognan ont mutualisé les passages de navettes afin de diminuer la facturation de moitié.

A partir de cette année, la facturation de la navette coutera au CCAS de Mus 900 € par an.

Il est donc proposé, aux membres présents, de demander une participation de 2 € à chaque personne empruntant la navette, étant bien entendu que si un bénéficiaire ne pouvait assumer financièrement cette augmentation, elle ne lui serait pas appliquée. Une discussion s'engage,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents passent au vote, le projet présenté par Madame Armelle GROSJEAN est adopté :

VOTE :

Pour = 12

Abstention = 1 M. Philippe POUJOL

Contre = 0

### APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Armelle GROSJEAN afin de présenter le budget prévisionnel 2023.

Elle informe que le conseil municipal, en séance du 11 avril 2023, a voté le budget 2023 de la commune et a attribué une subvention de 8 500 € au CCAS, contre 6 000 € en 2022, compte tenu du résultat reporté de 2022 en baisse.

Madame Armelle GROSJEAN présente le budget du CCAS pour l'année 2023 :

Les membres du CCAS ayant entendu la présentation budgétaire pour l'exercice 2023, il est procédé au vote de ce dernier par chapitre.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 13 257.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	9 057.00	74	Dotations et participations	8 500.00
65	Autres charges de gestion courante	4 200.00	75	Autres produits de gestion courante	1 100.00
			002	Résultat reporté	3 657.00
TOTAL DEPENSES		13 257.00	TOTAL RECETTES		13 257.00

Chacun des chapitres de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement du BP 2023 du CCAS sont adoptés par :

VOTE :

Pour = 13

Abstention = 0

Contre = 0

Une discussion s'engage sur des pistes de réflexion afin d'augmenter les recettes du CCAS :

- Il est proposé de tenir la buvette lors de la soirée cinéma en plein air, repas tiré du sac puis projection du film le 30 juin 2023.
- Organisation d'un LOTO lors de la semaine bleue par exemple, avec recherche de lots gratuits ou dons.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Armelle GROSJEAN rappelle que le budget « Fêtes et cérémonies » alloué aux repas et colis de Noël est bien en deçà de celui de 2022, passant de 11 940 € à 8 307 €, tout en sachant que les dépenses réelles pour 2022 sont de 9 900 €.

Ce qui amène à réfléchir sur le maintien : du repas champêtre ou le remplacer par une animation, le budget des colis de Noël et le maintien du repas de Noël.

### **a. Repas champêtre ou animation de printemps**

Depuis sa mise en place, le repas champêtre rencontre de plus en plus de succès et le nombre de participants est en augmentation. Il est donc décidé de le maintenir. L'idée d'une Fideua est retenue sur le même principe d'organisation que l'an passé mais avec un apéritif et des amuses bouches « plus modestes ». Madame Armelle GROSJEAN contactera un traiteur.

Deux dates sont proposées : les samedi 27 mai ou 3 juin (à voir avec la Diane Mussoise car elle organise un vide grenier le dimanche 4 juin).

### **b. Sortie en automne**

Il est proposé de prévoir une sortie en automne sur les thèmes proposés par l'autocariste que nous sollicitons habituellement. Le tarif négocié sera appliqué en totalité aux participants. Madame Armelle GROSJEAN transmettra aux membres du CCAS, diverses propositions afin de se positionner dès que possible sur une date et être sûr de la disponibilité.

### **c. Colis et repas de fin d'année**

Les critères resteront les mêmes que l'an passé : repas de Noël pour les 65 à 69 ans et choix entre le repas et le colis pour les 70 ans et plus.

Pour le repas de Noël, il est décidé à la majorité de solliciter à nouveau le traiteur LE PETIT NAGEOIS qui a satisfait pour son bon rapport qualité/prix. Madame GROSJEAN se charge de le contacter pour obtenir un devis. La date retenue est le 9 décembre 2023.

Pour les colis, Madame GROSJEAN indique qu'une réunion est prévue le 20 avril prochain à l'initiative de Lucie CAIZERGUES, chargée de coopération CTG, poste récemment créé au sein de la CCRVV et qui a pour but de coordonner les actions des CCAS de nos 10 communes et en mutualiser certaines. Il est notamment question de prévoir une commande groupée pour les colis de Noël qui ferait baisser leur coût.

Elle suggère également de proposer une réflexion sur une possible mutualisation de la navette, au sein des 10 communes et la CCRVV.

### **d. Boîtes à urgences**

Madame Armelle GROSJEAN propose d'adresser par courrier, une information sur la mise en place des boîtes à urgence, comme déjà présenté lors d'un précédent conseil d'administration. Elle précise que les CCAS d'Aigues-Vives, Aubais et Codognan, l'on déjà mis en place.

Il est décidé d'adresser un courrier aux 60 ans et plus avec un coupon réponse à retourner pour les personnes intéressées et de proposer ce service également sur le site de la Mairie, afin d'évaluer la quantité à commander.

Enfin Madame Armelle GROSJEAN informe que durant la période du 27 avril au 17 mai inclus, il n'y aura pas de permanences CCAS en mairie, comme à l'habitude les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, mais seulement prise de rendez-vous.

Il faudrait donc quelques membres disponibles pour répondre aux éventuelles demandes, ainsi que pour consulter la boîte mail et le répondeur téléphonique du CCAS, afin de gérer les urgences et également un ou deux membres présents pour la distribution des colis alimentaires de la Croix Rouge le mercredi 10 mai (deux personnes bénéficiaires n'ont pas de véhicule).

Mesdames Brigitte BONIFACE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Andrée MARTIN et Magali RABANIT se proposent de prendre le relais à tour de rôle.

Une information sera mise sur le site de la Mairie et un message d'absence apparaîtra sur la boîte mail afin que les messages urgents soient dirigés vers l'accueil de la Mairie qui relaiera aux membres du CCAS.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 19h40